



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/05/11

Reçu en Préfecture le : 01/06/11
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mai 2011
D-2011/262

Aujourd'hui 30 mai 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 17h20 à 18h00 M.Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *M. Michel DUCHENE (présent jusqu'à 17h30), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 17h50), Mme Sylvie CAZES (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 17h55), Mr Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 17h30)*

Excusés :

Monsieur Anne-Marie CAZALET, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES DES CIMETIERES AU 1ER JUIN 2011. AUTORISATION.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de déterminer les différents tarifs applicables à certaines opérations funéraires ou services des cimetières au **1^{er} juin 2011**.

Tout d'abord concernant le montant des vacations de police (encadré par la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 de 20 euros minimum à 25 euros maximum), je vous propose de maintenir le montant de 2010, à savoir 20 euros, et cela afin de ne pas alourdir les frais que représente un deuil pour une famille.

De même, je vous propose de ne pas augmenter les tarifs de surveillance des opérations funéraires après l'heure de fermeture des cimetières. Ces tarifs, dont vous trouverez le détail dans le document annexé, sont calculés à partir du prix de l'heure des agents et varient en fonction de l'importance du dispositif nécessité par la configuration du cimetière.

En ce qui concerne les coûts des prestations annexes (incinérations de bois de cercueils et de déchets), je vous propose de les revaloriser de 1,8 % qui correspond sensiblement à la variation des prix à la consommation de l'année précédente.

Enfin, pour les prestations liées aux inhumations et selon le principe acté en 2009 d'harmoniser les tarifs des cimetières municipaux avec ceux pratiqués par la Communauté Urbaine de Bordeaux, je vous propose de poursuivre le rattrapage pour atteindre l'objectif d'ici la fin de mandat et donc de :

- maintenir inchangés les tarifs de frais de garde au caveau provisoire (« dépositaire »),
- d'augmenter de 2,90 euros les frais d'ouverture de case à l'entrée et à la sortie des corps au caveau provisoire (« dépositaire ») pour les porter à 51,65 euros (la Communauté Urbaine de Bordeaux tarifie ces prestations à 65,66 euros),
- d'appliquer pour la salle d'attente du caveau provisoire de la Chartreuse l'augmentation de 1,8 % (variation des prix à la consommation),
- d'appliquer pour les tarifs des cases du columbarium du cimetière Nord une augmentation de 1,5 % (conforme à celle de la C.U.B.),

- de revaloriser les tarifs des concessions pour atteindre ainsi le niveau des tarifs de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans 3 à 4 ans : de 5 euros à 12 euros supplémentaires sur les concessions temporaires et de 36 euros à 105 euros supplémentaires sur les concessions perpétuelles (cf. document annexe).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider des modifications tarifaires proposées en annexe en application de l'article L.2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLE DE BORDEAUX

CIMETIERES

TARIFS AU 1^{er} juin 2011

CONCESSIONS PERPETUELLES :

Cimetières	Terrains situés en bordure d'allées (le m ²)		Terrains situés à l'intérieur des séries (le m ²)	
	1 ^{ère} zone	2 ^{ème} zone	1 ^{ère} zone	2 ^{ème} zone
Chartreuse	1863 €	1488 €	1127 €	746 €
Nord	1604 €	1163 €	945 €	639 €
Pins Francs	1863 €	1488 €	1127 €	746 €

CONCESSIONS TEMPORAIRES :

Cimetières	Terrains concédés pour 10 ans	Renouvellement pour 10 ans	Renouvellement pour 5 ans
Chartreuse	224 €	224 €	112 €
Nord	180 €	180 €	90 €
Pins Francs	180 €	180 €	90 €

CIMETIERE NORD
COLUMBARIUM :

Concessions	Attribution et renouvellement	
	Durée	Tarifs
Cases (2 / 4 urnes)	15 ans	341 €
	30 ans	682 €
Caveaux à urnes ou cavurnes (4 / 8 urnes)	15 ans	682 €
	30 ans	1366 €

CIMETIERE DE LA CHARTREUSE
CAVEAU PROVISOIRE (« DEPOSITOIRE ») :

Frais de garde du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois (par mois)	Frais de garde à partir du 7 ^{ème} mois (par mois)
30,50 €	33,50 €
Ouverture de la case à l'entrée	Ouverture de la case à la sortie

51,65 €	51,65 €
---------	---------

CIMETIERE DE LA CHARTREUSE

SALLE D'ATTENTE DU CAVEAU PROVISOIRE (« DEPOSITOIRE ») :

Réception d'un corps donnant droit à un séjour de 3 jours	Par jour supplémentaire et par corps
21,80 €	4,70 €

TARIFS DIVERS :

Vacation funéraire destinée au Commissaire de Police	20 €
Incinération de résidus de bois de cercueil pour le compte de gestionnaires de cimetières ou des entreprises intervenant dans les cimetières de Bordeaux : le cercueil, par demi cercueil ou reliquaire	Le cercueil : 22,50 €
	Par demi cercueil ou reliquaire : 11,20 €

Cimetières	<u>Surveillance d'opérations funéraires</u> , convois présents dans le cimetière ou entreprises de fossoyage terminant une inhumation après l'heure de fermeture du cimetière	
	La 1 ^{ère} heure	Par ½ heure supplémentaire
Chartreuse	61 €	30,50 €
Nord	41 €	20,50 €
Pins Francs	41 €	20,50 €

FRAIS ANNEXES :

Les opérations liées aux mesures d'hygiène et les frais de funérarium seront refacturées aux entreprises de Pompes Funèbres ou aux familles aux prix définis par le prestataire désigné au marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN